

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

DELIBERATION

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Isabelle HOCQUEMILLER, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Adrien LUGAGNE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES

Membres excusés : Laurent ROPERS pouvoir à Aurélie SUZON

Membres absents :

Participait également :

Secrétaire de séance : FLEURY David a été élu secrétaire de séance

➤ **260308 : Fixation du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Si le conseil est réputé complet par dérogation : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

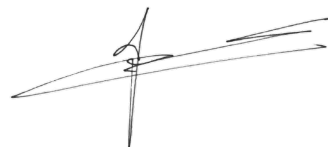
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

POUR : 12 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 0

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture